

Faculté de droit

M2 Pénologie

Année universitaire 2024/2025

Règlement adopté par le Conseil de Faculté le 12 septembre 2024 et par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 24 septembre 2024.

Le présent règlement est applicable au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Modalités contrôle des connaissances			
MASTER 2 PENOLOGIE			
Année 2024-2025			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 3			
Droit de l'Exécution de la sanction privative de Liberté	10 H	2	Contrôle continu
Droit de l'exécution et de l'aménagement de la sanction non privative de liberté	30 H	4	Terminal écrit de 5H (si matière tirée au sort)
Théorie Générale de la sanction	20 H	4	ORAL
Justice pénale des mineurs	20 H	4	Terminal écrit de 4H (au choix des étudiants avec Organisation du Système Pénitentiaire)
Aménagement des Peines Privatives de Libertés	20 H	4	Terminal écrit de 5H (si matière tirée au sort)
Organisation du Système Pénitentiaire	20 H	4	Terminal écrit de 4H (au choix des étudiants avec Justice pénale des mineurs)
Droit de la motivation de la peine	20 H	2	Contrôle continu
Méthodologie de l'Oral et du Rapport de Stage	10 H	2	Contrôle continu
English For Criminal Law	10 H	2	Contrôle continu
Enquête Criminologique	10 H	2	Contrôle continu
TOTAL SEMESTRE 1	170 H	30	
SEMESTRE 4			
Inventaires des Peines	10 H	2	Contrôle continu
Droit Européen de l'Exécution des Peines	10 H	2	Contrôle continu
Contentieux de l'Exécution de la sanction	20 H	3	Oral
Procédure Pénale Approfondie	20 H	3	Oral
Criminologie appliquée à l'exécution des peines	10 H	2	Oral
Vie Carcérale	10 H	2	Contrôle continu
Réadaptation Sociale du Condamné	10 H	2	Contrôle continu
Intervenants dans l'Exécution des Peines	10 H	2	Contrôle continu
Stage Obligatoire et Mémoire de 2 mois	0 H	12	Rédaction d'un mémoire
TOTAL SEMESTRE 2	100 H	30	

- Les enseignements sont organisés intégralement en présentiel. Cette modalité s'applique également aux reprogrammations éventuelles en cas d'annulation de cours.

- Les modalités de contrôle des connaissances sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances particulières ; les épreuves pourraient notamment être organisées à distance si la situation sanitaire l'exigeait.